



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Bolivie

Question écrite n° 73382

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les atteintes aux droits de l'homme enregistrées en Bolivie. Celles-ci concerneraient des prisonniers détenus arbitrairement et des défenseurs des droits humains. La liberté d'expression n'est toujours pas pleinement respectée et les droits fondamentaux seraient en légère dégradation. Il lui demande si des éclaircissements pourraient être obtenus dans le but d'améliorer la situation des droits de l'homme dans cet Etat.

Texte de la réponse

La situation des droits de l'homme en Bolivie présente un certain nombre d'aspects préoccupants. Les populations indiennes continuent de subir certaines discriminations en matière économique et sociale. L'action des forces de sécurité dans la répression des mouvements de revendication est parfois disproportionnée. Les dispositions légales concernant l'arrestation et la détention sont mal respectées. Les conditions de vie dans les prisons sont très difficiles en raison notamment de leur surpeuplement. Pour autant, la situation des droits de l'homme en Bolivie ne peut être considérée comme catastrophique. Des progrès ont été réalisés en faveur de la lutte contre l'impunité et, récemment, plusieurs députés et deux anciens ministres ont été présentés devant la justice pour répondre des exactions qu'ils avaient commises. C'est pourquoi la communauté internationale, et la France en particulier, continue d'aider la Bolivie à se développer sur le plan économique, mais aussi à renforcer l'Etat de droit.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73382

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1019

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2298